

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 24 février 2023

**N° 2023 - 5**

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de la convocation

le 13/02/2023

Date d'affichage

le 13/02/2023

**Objet de la délibération 2023-5 :**

**Avenant n°1 au marché de  
travaux pour la construction  
de la mairie du lot 3  
« maçonnerie » entreprise  
Arnaud BTP**

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture

le **28 FEV. 2023**

et publication ou notification

du **28 FEV. 2023**



L'an deux mil vingt-trois et le 24 février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, GIRAUD Corinne, JAMMES Sandrine,

Excusés : Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Monsieur BARRET Denis, Madame DURAND Corinne qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame CHACORNAC Emmanuelle a été désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, il a été décidé par délibération du conseil municipal du vendredi 9 septembre 2022 d'attribuer et de notifier le marché de travaux du lot n°3 - Maçonnerie à la SAS Arnaud BTP.

Les travaux de déconstruction ont débuté le 28 novembre 2022. Au cours de ces travaux de déconstruction, il a été constaté que le mur situé dans l'angle sud/est en mitoyenneté avec la propriété de Mr et Mme ROY présentait des fragilités structurelles qui ont nécessité la mise en œuvre d'un contrefort sur le chaînage d'angle et le confortement d'un mur de refend.

Ces prestations ont fait l'objet d'un devis de la SAS Arnaud BTP en date du 21 décembre 2022 impliquant un avenant au marché de travaux du lot n°3 - Maçonnerie.

Cet avenant a une incidence financière de 4 374,50 € HT soit 5 249,40 € TTC correspondant à 1.75% du marché de travaux initial. Le prix global et forfaitaire du lot n°3 - Maçonnerie, dont la SAS Arnaud BTP est le titulaire, est désormais de 253 674,84 € HT soit 304 409,81 € TTC.

La durée globale du chantier reste inchangée.

**AR Prefecture**

043-214302333-20230224-2023\_5-DE  
Reçu le 28/02/2023

Sur la base de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le devis de la SAS Arnaud BTP d'un montant de 4 374.50€ HT pour la mise en œuvre d'un contrefort sur le chaînage d'angle et le confortement d'un mur de refend.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°3 - Maçonnerie dont la SAS Arnaud BTP est titulaire.

Après délibération, le conseil municipal approuve le devis de la SAS Arnaud BTP d'un montant de 4 374, 50 € HT pour la mise en œuvre d'un contrefort sur le chaînage d'angle et le confortement d'un mur de refend et il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°3 - Maçonnerie dont la SAS Arnaud BTP est titulaire.

<b>Pour :</b>	<b>11</b>	
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>	
<b>Contre :</b>	<b>3</b>	<b>GIRAUD GUILHOT JACQUES</b>

Fait et délibéré, le 24 février 2023,  
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**AR Prefecture**

043-214302333-20230224-2023\_5-DE  
Reçu le 28/02/2023